



RAPPORT FINANCIER

ANNEE 2024



Association Crèches Saint Bernard
Assemblée Générale du 14 juin 2025

QUIZ ...

QUESTION 1

- A votre avis, quel est le budget de fonctionnement (dépenses) de l'association Crèches Saint Bernard au total pour les 3 sites ?

1 984 574 €

2 861 922€

2 458 628 €



QUESTION 2

- Quel est le montant de la masse salariale (salaires et charges)?

1 746 083 €

1 590 000 €

1 912 085 €



QUESTION 3

- Quels sont les postes de dépenses les plus importants, après les salaires ?

 – L'alimentation

 – L'entretien courant des sites

 – Les fluides (électricité, eau et gaz)



 67 346 €

 60 803 €

 34 869 €

QUESTION 4

- Quelles sont les principales ressources de l'association?



La participation financière des parents



La participation financière des parents, subventions de la CAF et de la Ville de Lyon



La participation financière des parents et subventions de la Ville de Lyon



La répartition est de :

47 % de prestations et subventions de la CAF,
30 % subventions Ville de Lyon,
15,5 % du paiement des parents et adhésions.



QUESTION 5

A votre avis, quel est le montant de la subvention de la Ville de Lyon

763 408€

837 120 €

1 054 215 €

Ce montant varie selon les années, il est en
Augmentation par rapport à l'année précédente.



QUESTION 6

- A votre avis, quels sont les montants totaux des subventions de la CAF ?



1 350 008 €

1 154 785 €

954 215 €

Ces prestations dépendent d'une part de la fréquentation de la structure et d'autre part du nombre de places d'accueil.



QUESTION 8

- A votre avis combien de familles nous confient elles leurs enfants ?



- 210 familles
- 160 familles
- 190 familles



QUESTION 9

- A votre avis quel est le coût annuel (arrondi) d'un "berceau" (place de crèche) en moyenne pour l'association

– 15 000 €

– 14 000 €

– 16 000 €



QUESTION 10

- A votre avis quel est le montant total des couches achetées sur l'année, une des plus grosses dépense courante ?

9 698 €

13 574 €

7 892 €





- Sur l'année 2024, la plupart des charges financières ont été maîtrisées, avec la baisse de l'inflation, nous n'avons pas eu de dépassement majeurs de nos frais par rapport aux années précédentes.
- Toutefois l'Etat a étendu le Ségur de la Santé au personnel de la petite enfance. Il y a ainsi eu une revalorisation à travers une prime mensuelle (bien méritée) dite « Ségur » de 238 euros brut mensuel pour un équivalent temps plein. Nous remercions la Ville de Lyon qui a augmenté sa subvention annuelle pour nous permettre de financer cette prime qui s'élève à 142 800 euros sur l'année (plus les charges).
- L'association doit aussi faire face à des difficultés de recrutement, les métiers de la petite enfance étant en tension, difficultés de petits remplacements, recours à l'intérim qui a un coût plus élevé qu'un salarié.
- L'association termine cette année 2024 avec un déficit de 28 059 € soit 0,98% du budget annuel. Grâce au travail de tout le personnel nous finissons très proche de l'équilibre.